

Annexe n° 6 : Périmètres de la Zone d'Aménagement Différé et de la Zone d'Aménagement Concerté dite « des Hauts de Mathay »

- ✓ La Zone d'Aménagement Différé (ZAD) a été approuvée par arrêté préfectoral du 7 juin 2004
- ✓ La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) a été créée par délibération du Conseil communautaire le 9 juillet 2007



LES HAUTS DE MATHAY

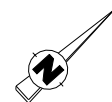


ZAD



ZAC

VOUJEAUCOURT



MATHAY

MANDEURE

D58 53